

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 20 février 2019, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n^{os} : D08-01-19/B-00016 et D08-01-19/B-00017
Propriétaire(s) : 2160692 Ontario Inc. Theory Developments Inc.
Emplacement : 76, 78, rue King George
Quartier : 13 - Rideau-Rockcliffe
Description officielle : partie du lot 61 et lots 62 et 63, plan enregistré 341
Zonage : R3M
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue d'établir des titres fonciers distincts pour chaque moitié de la maison jumelée en cours de construction.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 et 2 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Partie	Adresse municipale
B-00016	9,45 m	25,94 m	245,1 m ²	1	76, rue King George, une unité d'habitation
B-00017	9,45 m	25,95 m	245,2 m ²	2	78, rue King George, une unité d'habitation

LES DEMANDES indiquent que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.